

Avis voté en plénière du 9 juillet 2014

Projet de loi de programmation pour un nouveau modèle énergétique français

Déclaration du groupe des Personnalités qualifiées

Mme de Kerviler : « Comme le souligne le projet d'avis, la modification du titre de la loi me paraît inappropriée. En effet, avant d'aboutir à un nouveau modèle énergétique, il est obligatoire de passer par une phase de transition, qui est l'objet même du projet de loi et qui couvre la prochaine décennie 2020/2030.

Second regret : alors que le projet de loi parle de définir un nouveau mix énergétique, rien n'est dit sur les coûts de production des différentes énergies. Or ce type d'informations est indispensable pour prendre des décisions en connaissance de cause.

Mon intervention a, dès lors, pour objet de combler ce vide, en me focalisant sur la production d'électricité.

1/ Commençons par les principales énergies renouvelables.

On voit que l'éolien terrestre et les fermes solaires ont un coût de production de l'ordre de 100 € par MWh.

Le coût pour l'éolien offshore ou les grandes toitures pour l'électricité photovoltaïque est proche de 200 € par MWh, soit le double.

A ces coûts doivent s'ajouter ceux de l'intermittence. Pour des proportions d'énergies renouvelables de 25 à 30 % à l'horizon 2025, le coût supplémentaire - notamment en raison du renforcement des coûts de raccordement au réseau - serait de l'ordre de 40 € par MWh.

Pour information, plus de 300 GW d'éolien terrestre et plus de 200 GW de solaire photovoltaïque sont construits dans le monde. Ainsi, la puissance cumulée, déjà installée, dépasse celle du parc nucléaire mondial (400 GW). Toutefois, au regard de la production, les énergies renouvelables sont 3 à 5 fois moins efficaces que le nucléaire.

2/ Passons aux grosses centrales électriques.

La technologie du « cycle combiné à gaz » est la technologie dominante pour les nouvelles centrales dans les pays qui ne veulent pas - ou ne peuvent pas - s'engager dans le nucléaire et qui n'ont pas de ressources en charbon.

Les coûts de production à l'horizon 2025/2030 sont de 100 € par MWh, donc identiques à la fourchette haute de la 3ème génération des centrales nucléaires, celle des EPR.

Comme le souligne le projet de loi, il convient de définir un mix énergétique assurant la meilleure complémentarité entre les différentes énergies en tenant compte de leur impact en matière de coûts/bénéfices/risques et bas carbone.

Pour conclure, je reprendrai ce que nous avons mentionné dans l'avis sur la compétitivité :

« Aucune source d'énergie ne répondant à elle seule à l'ensemble des préoccupations économiques environnementales, c'est à la définition d'un mix énergétique équilibré - répondant de façon optimale aux exigences de sécurité d'approvisionnement et de performance environnementale - que l'État stratège doit s'atteler ».

Mon intervention d'aujourd'hui a pour but d'éclairer le choix de ce mix énergétique - qui est au cœur de la transition énergétique - par un éclairage prospectif sur les coûts.

Je vous remercie de votre attention et, bien sûr, je voterai pour le projet d'avis ».

M. Obadia : « Je voudrais tout d'abord féliciter nos deux rapporteurs pour la qualité de leur travail et pour leur volonté de prendre en compte la diversité des points de vue qui se sont exprimés »

Ils nous permettent de disposer d'un bon texte qui donne une opinion cohérente sur le projet de loi tout en indiquant, à quelques endroits, (en fait assez peu) la nature des débats qui traversent notre pays.

Je le voterai donc.

Dans ces trois minutes, je m'en tiendrai à quatre questions.

Tout d'abord, je me compte aux rangs de ceux qui contestent les hypothèses sur lesquelles est assis le projet de loi notamment en ce qui concerne la réduction de la consommation énergétique de 50 % en 2050 ainsi que la réduction à 50 % de la part du nucléaire à l'horizon 2025.

D'autres hypothèses existent. Elles n'ont jamais été considérées comme il convient.

Même avec les efforts volontaristes en matière d'efficacité énergétique largement partagés dans cet hémicycle, la division par deux de la consommation dans un pays dont la population aura augmenté de 10 % est plus que douteuse. Elle suppose en effet une transformation des modes de vie – que d'aucuns peuvent certes appeler de leurs vœux – mais qui pour le plus grand nombre nécessitera des mesures ressenties comme autoritaires. Nous devons refuser ce type de démarche.

De plus, comment ne pas être inquiets en ce qui concerne la capacité de notre système énergétique à répondre aux besoins des particuliers comme des entreprises dans la perspective de la croissance profondément renouvelée qu'il faut promouvoir.

Il ne faut pas lâcher la proie pour l'ombre mais au contraire, dans la logique du facteur 4, bâtir la transition vers une énergie largement décarbonée en utilisant tous les atouts à notre disposition.

Deuxième sujet : je veux réaffirmer devant la plénière mon opposition à l'ouverture des concessions hydroélectriques à la concurrence.

Ne nous laissons pas rouler dans la farine. C'est une vieille histoire dans laquelle la démocratie territoriale est loin de prédominer.

Quelques grands groupes privés sont, depuis longtemps, à la manœuvre pour ouvrir des champs nouveaux de rentabilisation de leurs capitaux. C'est une fois de plus les capacités d'optimisation qui seraient affaiblies.

Troisième question : les territoires et notamment les régions doivent devenir des acteurs à part entière de la politique énergétique. L'évolution des technologies le permet sur certains types de productions décentralisées (chaleur, rénovation thermique, réseaux locaux ou alimentation d'habitats et d'activités isolés, etc.).

En revanche, pour les énergies en réseau, il est important de ne pas mettre en péril la capacité d'optimisation du niveau national et de développer les coopérations inter-régionales.

Je veux, enfin, mentionner l'importance que revêt à mes yeux la question du stockage de l'énergie et notamment celle du stockage de l'électricité. En effet, l'évolution de cette question est capitale si nous voulons bénéficier pleinement de l'essor des énergies renouvelables – éoliennes et solaires notamment – en dégageant des réponses adaptées au caractère intermittent de leur production. C'est un sujet de grand avenir dont notre Conseil aura l'occasion de se saisir d'ici la fin de la mandature ».